

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 22/1 (1995)

DOI: 10.11588/fr.1995.1.59271

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

beantworten möchte. Ich bin hier nicht so sicher, denn der Prozeß der Verlagerung von Hütten aus Waldgebieten in Täler setzt früher ein. Ein vorzügliches Beispiel schildert Arnoux S. 103f. selbst: 1085 liegt eine an die Abtei Le Bec übergebene *fabrica* noch im Umkreis anderer solcher Werke auf dem Plateau, also ohne Wasserkraft. 1209 ist sie zusammen mit der Pfarrei von La Vieille Ferrière ins Tal der Risle verlegt, und 1457 wird hier eine *forge grossière* derselben Abtei belegt. Anderwärts erscheint in der zweiten Hälfte des 12. Jhs. eine *fabrica Roberti fabri* auf einer Insel in der Orne (CSN Nr. 22). Noch früher ruft eine einzige *fabrica* von Savigny Besorgnis und Widerstand wegen offenbar zu großem Holzverbrauch hervor. Und um 1300 erscheinen dann zahlreiche *forges grossières*, die erklärt werden müssen<sup>3</sup>. Daß ein normannisches *molendinum ferri* ausdrücklich erst um 1470 erscheint, mag rein sprachlich bedingt sein. Die entsprechende Sache findet sich, wie mir scheint, auch schon in den holzverschlingenden *forgiis grosseriis* von Mortemer 1287.

Die Untersuchung von Arnoux macht es dem Leser leicht, solche Erwägungen anzustellen, und gerade das ist ihr besonderer Vorzug. An jeder Stelle hat der Benutzer unmittelbaren Zugriff zu den Textstellen, die der Autor deutet. Auf die 28 Dokumente des »Cartulaire de la sidérurgie normande« (CSN) im Anhang wurde schon hingewiesen, ebenso auf die umfangreichen Protokolle der Eisengrube von Beaumont (1462–75). Hinzu kommen weitere Belegstücke des Anhangs 1350–1491 und im Text laufend Auszüge aus anderen, meist handschriftlichen Quellenstücken. Die Geschichte der mittelalterlichen Eisengewinnung in der Normandie und die der beteiligten Menschen wird so tatsächlich auf eine völlig neue Grundlage gestellt. Der regionalgeschichtliche Forschungsansatz, verbunden mit einem beträchtlichen philologischen Können, hat hier ein besonders schönes Ergebnis erzielt.

Dietrich LOHRMANN, Aachen

Christine SAUER, *Fundatio und Memoria. Stifter und Klostergründer im Bild 1100 bis 1350*, Göttingen (Vandenhoeck und Ruprecht) 1993, 407 p., 48 p. avec 74 ill. (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 109).

Quelles étaient aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles les fonctions des effigies des fondateurs dans les monastères allemands, dans quel but les insérait-on dans les livres liturgiques, les »libri traditionum« et les cartulaires, pourquoi en ornait-on les reliquaires et les *antependia*, les tombeaux et les tympanes? Voilà les questions auxquelles essaie de répondre Christine Sauer dans le livre que nous présentons ici. L'auteur appuie son argumentation sur un nombre relativement restreint d'exemples, renonçant même à évoquer ce monument classique que sont les statues des fondateurs dans le chœur ouest de la cathédrale de Naumburg. Mais les exemples auxquels elle se réfère sont bien choisis.

Pour cerner la problématique et formuler des hypothèses, on ne saurait surestimer l'importance de deux manuscrits: ceux de Diessen et de Formbach. Le premier, créé entre 1204 et 1210, contient une miniature représentant La Sainte Vierge et l'Enfant, entourés des fondateurs et de leur famille. Les gestes des personnages prouvent que l'artiste voulait présenter de façon symbolique l'acte de fondation du monastère de Diessen. Sur les pages du manuscrit de Formbach, daté au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, on peut voir toute une série d'enluminures. La première exprime l'idée que, grâce à leur acte, les fondateurs du monastère de Formbach peuvent aspirer à la vie éternelle. Selon la deuxième, la piété de ses abbés successifs assure au monastère la grâce divine. Les deux dernières représentent respectivement l'empereur Lothaire III et le pape Innocent II; chacun offre à un moine le document contenant les privilèges du

<sup>3</sup> Ergänzend sind die *gueuses de fonte* Ende 13. Jh. zu nennen (S. 474f.) und wohl auch die *jetées* bei zweien der Eisenwerke. Vor allem die zweite *jetée* (S. 483) spricht eher für eine wasserbauliche Anlage bei der *forge* als für eine zinsrechtlich unerhebliche Schlackenhalde.

monastère. Christine Sauer avance l'hypothèse que certaines de ces miniatures ont une fonction juridique: conformément aux intentions des commanditaires, elles devaient démontrer que les fondateurs de Diessen et ceux de Formbach avaient légué leurs biens au profit de ces institutions ecclésiastiques et que l'empereur et le pape avaient réellement octroyé au monastère des privilèges déterminés. En faveur de son hypothèse, l'auteur cite un argument supplémentaire: les manuscrits en question ont été écrits à l'époque où, en raison de circonstances défavorables, l'existence des deux monastères était en danger; d'où le recours au langage des arts plastiques où l'on voulait voir un moyen de défense contre le péril menaçant.

La signification des illustrations contenues dans les deux livres dépasse cependant le cadre juridique. En regardant ces miniatures, le lecteur pouvait en effet se convaincre que le monastère était un lieu de salut – aussi bien pour ses fondateurs que pour ses membres. Christine Sauer attire en outre notre attention sur la circonstance que le livre de Diessen, contenant entre autres deux nécrologes était quotidiennement lu dans la salle capitulaire à la prime pour évoquer les fondateurs et les bienfaiteurs du monastère et pour prier pour eux: l'auteur en conclut que les effigies des fondateurs du monastère avaient pour but d'inciter les chanoines à une prière plus ardente en leur faveur.

Ces trois fonctions – défense des droits du monastère, prise de conscience de sa valeur et rappel, adressé aux membres du couvent, de la nécessité de prier pour ses bienfaiteurs – sont aussi prises en considération par Christine Sauer quand elle parle des autres monuments. Ainsi le tombeau du fondateur dans le monastère prouve que celui-ci a réellement légué des biens en faveur de la communauté des moines et que celle-ci avait le droit de les gérer. Rien d'étonnant que ces tombeaux contenaient des effigies des fondateurs, accompagnées parfois de symboles qui devaient prouver la fondation faite (comme par exemple à Schaffhouse). Le titre de primauté parmi les couvents d'une cité ou d'une région dépendait souvent de sa date de fondation ainsi que des noms du fondateur et des bienfaiteurs qu'il a eus au cours des âges. Pour cette raison, les moines du monastère Saint-Pierre à Erfurt ont reconnu comme le fondateur de celui-ci, en dépit de la vérité, le roi Dagobert, antidatant ainsi de centaines d'années la création de leur établissement et s'efforçant de divulguer cette idée de diverses façons. Dans le même but, ils ont fait ériger dans leur église la statue du roi. Les moines du monastère Saint-Matthias, près de Trèves, ont fait orner le reliquaire de la Sainte Croix d'effigies de leurs bienfaiteurs parmi lesquels se trouvaient des archevêques de Trèves. Évoquant les rapports de leur monastère avec le siège des archevêques de Trèves, ils essayaient de gagner la plus haute position dans la hiérarchie des établissements religieux de leur archidiocèse. Mais la construction du tombeau avec l'effigie du fondateur et sa mise en valeur – dans le chœur, à son entrée ou dans la salle capitulaire – de même que l'enrichissement du chœur de statues des bienfaiteurs (comme à Nordhausen ou à Tulln par exemple), correspondait aussi à un autre besoin, à savoir celui d'encourager les membres du couvent à prier pour ceux à qui les moines devaient les fondements matériels de leur existence.

Christine Sauer remarque que les membres du monastère considéraient souvent le fondateur de leur établissement comme un saint. Cela résultait partiellement de la conviction que le fondateur, par l'acte même de sa fondation, approche de la sainteté mais avant tout de la volonté d'augmenter le prestige du monastère. Rien d'étonnant qu'ils essaient de manifester leur foi de diverses façons, y compris celle qui consiste à faire accompagner les effigies du fondateur – sur les pierres tombales, les *antependia* et les reliquaires – d'attributs de sa sainteté. L'auteur soutient que ces effigies datent de l'époque où le monastère vivait une crise et attachait, pour cette raison, d'autant plus d'importance à sa bonne renommée.

Christine Sauer renoue dans son ouvrage avec la riche tradition des études médiévales allemandes. Elle y puise de l'inspiration pour ses recherches et les arguments en faveur des hypothèses qu'elle formule. En s'appuyant sur la contribution de ces études à notre connaissance de l'historiographie monastique, elle soutient la thèse que les effigies des fondateurs jouaient le même rôle dans la prise de conscience de leur valeur des différents monastères que

leurs chroniques. Forte de l'expérience des études intenses menées depuis trente ans sur la communauté des morts et des vivants, elle sait montrer de façon convaincante la fonction des effigies dans la vie liturgique et spirituelle de la communauté monacale. En conséquence, notre savoir sur la culture des monastères allemands du Moyen Age se trouve enrichi.

Cependant dans la recherche les traditions inspirent mais elles limitent aussi. L'interprétation selon laquelle la raison fondamentale du culte des saints fondateurs résidait dans la volonté d'augmenter le prestige des différents monastères suscite notre désaccord. A l'origine du culte des saints se trouvent avant tout des besoins strictement religieux, le désir d'entrer en contact avec le sacré et nous ne voyons pas pourquoi il en serait autrement dans le cas qui nous préoccupe ici. Il est utile de rappeler que les travaux sur la communauté des morts et des vivants omettent en général le problématique hagiographique, domaine qui est cultivé en Allemagne, de façon beaucoup moins intense, dans le cadre d'autres courants de recherche. Il semblerait donc que les imperfections d'interprétation que l'on peut observer dans le livre de Christine Sauer ont leur source dans le désir de continuer, d'une façon trop rigide, une seule tradition historiographique.

Roman MICHAŁOWSKI, Varsovie

Recueil des Actes de Louis VI roi de France (1108–1137), publié sous la direction de Robert-Henri BAUTIER par Jean DUFOUR. Tome I: Actes antérieurs à l'avènement et 1108–1125; tome II: 1126–1137 et appendices; tome III: Introduction, Paris (Diffusion de Boccard) 1992, 1993, XXVII–497 p., 497 p., 233 p., 5 planches (Chartes et diplômes relatifs à l'Histoire de France).

Die in schneller Folge erschienenen Bände der langerwarteten Edition schließen eine der empfindlichsten Lücken im publizierten Quellenfonds zur Geschichte des hochmittelalterlichen Frankreich. In 457 Nummern liegen die wirklichen oder Ludwig VI. nur zugeschriebenen schriftlich unmittelbar faßbaren Spuren seiner Regierungstätigkeit vor unseren Augen, beginnend mit dem kreuzförmigen *signum* des Acht- oder Neunjährigen unter einem Diplom seines Vaters aus dem Jahre 1090 für St-Remi/Reims, endend mit der nur im Vidimus einer Urkunde Karls VI. von 1412 erwähnten und nach Ansicht des Herausgebers gefälschten Urkunde für St-Victor/Paris. Dazu kommen je ein Brief des Grafen Gui von Ponthieu (1098) und des Bischofs Ivo von Chartres (1103/04), in denen der Prinz Ludwig erwähnt wird, 20 Briefe verschiedener Absender aus den Jahren 1109–1135 an Ludwig sowie 16 zwischen 1128 und 1147/54 ausgestellte Urkunden der Königin Adelheid.

Auf dieser erweiterten (32 erhaltene oder dem Rechtsinhalt nach bekannte DD waren bisher gar nicht, 7 nur teilweise ediert, 4 Deperdita waren unbekannt) und diplomatisch gesicherten (96 Originale, 236 Abschriften des 12. bis 20. Jhs., 123 Deperdita; DD 438–457 sind als Fälschungen auszuscheiden) Grundlage ergibt sich zunächst ein Überblick über den Kreis der meist geistlichen Empfänger, durch besonderen Index (S. 16ff.) und 5 Karten erschlossen. Die vom König bedachten Kirchen lagen überwiegend im Gebiet der Krondomäne und der Ile-de-France, während andere Regionen (Flandern: Brügge; Normandie: Le Bec, Jumièges; Burgund: Langres, Cîteaux, Tournus, Cluny; der Süden: Clermont, Saint-Guilhem-le-Désert, Maguelone, Bordeaux; Touraine: Tours, Frontevraud; Bretagne: Nantes) sehr viel schwächer vertreten sind. Anhand seiner Urkunden ist der Wirkungsbereich Ludwigs VI. präzise bestimmbar. Neben Kanonikerstiften und Benediktinerklöstern treten die Zisterzienser (Cîteaux, Beaupré, Chaalis, Clairvaux, Foigny, Froidmont, Igny, Longpont, Ourscamp) deutlich verzögert, mit nicht viel mehr als 10 Urkunden, in den Blick des Königs; für die Praemonstratenser gilt das gleiche.

Die Geschichte der Kanzlei Ludwigs beginnt mit dem seit 1102 (D 7) bezeugten Kapellan Simon von Chécý, der sich 1106 (D 13) mit einer nur hier vorkommenden Amtsbezeichnung